



Développer la solidarité entre les conférences et centres

Objectif

Renforcer et développer la solidarité entre les conférences et centres d'une même province ou région.

Destinataires

Les conseils provinciaux

Le mot de Frédéric Ozanam

Je voudrais que tous les jeunes gens de tête et de cœur s'unissent pour quelque œuvre charitable et qu'il se formât, par tout le pays, une vaste association généreuse pour le soulagement des classes populaires.

Règle de la SSVP

§ 4.1 Jumelages

Les Conférences et les Conseils s'entraident, aussi bien à l'intérieur des pays qu'avec les autres pays dans le monde, cette activité étant une des plus chères à la Société et aux Vincentiens. La prise de conscience de la pauvreté

extrême dans un grand nombre de pays et le choix préférentiel de la Société pour les pauvres, incitent les Conférences et les Conseils à en aider d'autres, qui ont moins de ressources ou qui se trouvent dans des situations plus délicates.

La solidarité est un devoir entre les vincentiens.

Elle a lieu au niveau international via les jumelages entre conférences, ou via les appels aux dons lors des catastrophes (Haïti en 2009, Philippines en 2014).

Cette solidarité s'exerce aussi au niveau national : un prélèvement de 15% s'effectue sur les dons versés au Conseil National. Ces 15% servent à financer des appels à projets annuels auxquels peuvent participer les conférences.

La solidarité peut et doit également s'exercer au niveau régional / provincial / local.

Quelques pistes :

Solidarité de moyens

- achat en commun d'un camion, d'équipements pour une épicerie sociale, un jardin collectif.
- prêt d'une camionnette, d'un local, du matériel lors d'un concert, d'un spectacle.
- don au fonds de solidarité du Conseil provincial, régional, national et de l'Entraide vincentienne à l'Étranger.

- **Solidarité de ressources humaines**

- renforts ponctuels - réguliers pour transports de marchandises,
- déménagements des personnes aidées, peintures, ...
- apport de bénévoles compétents : conseils techniques, juridiques, formation.
- collaboration pour concevoir et réaliser des projets communautaires.

Solidarité dans le partage d'informations

- filon pour obtenir des moyens plus économiques
- témoignage et partage des bonnes pratiques et de bonnes adresses, de projets menés, ...

Solidarité financière

- prêt sans intérêt entre conférences.
- dons entre conférences.

Le Conseil Provincial / Régional peut (doit)

- expliquer et rappeler régulièrement le sens de la solidarité,
- donner des exemples vécus en province,
- organiser (imposer) la solidarité à travers les actions éventuelles suivantes :

- créer et entretenir l'esprit de fraternité et de partage (fêtes, chantiers...)
- communiquer les besoins et les appels des Conférences et des Centres.
- faire appel aux Confrères en ciblant un besoin précis.
- exiger que soit inscrite dans les statuts de l'entité la solidarité concrète avec la SSVP en Belgique et dans le monde

Cet appel à la solidarité peut s'exercer dans les lieux et moments précis

- en réunion, lors des CA et des AG.
- dans les publications : périodiques, revues, blogs, mails, réseaux sociaux.
- lors des catastrophes qui touchent une communauté, une région, un pays.a
- aux campagnes de l'avent et du Carême : des projets vincentiens en bénéficient.
- lors d'une journée de formation : visite et témoignages (épicerie, potager, EDD, ...).
- au cours d'un rassemblement provincial organisé là où est vécue la solidarité.

Pour aller plus loin

Est-ce que ma conférence se sent solidaire d'autres conférences dans le besoin ?

Est-ce que ma conférence est prête à faire appel à d'autres conférences en cas de besoin ?

Quels sont les moyens matériels, humains, financiers que je pourrais partager ?

Y a-t-il des compétences que nous pourrions partager ?

Est-ce que notre conseil promeut la solidarité ? A travers quelles actions ?

Voir aussi

Se jumeler avec une conférence du sud (à paraître)